

# INTERPROFESSION DU LAIT

## BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

---

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 17 novembre 2022

## Augmentation du prix indicatif A à 81 centimes

**Le comité de l'IP Lait a décidé le 16 novembre de relever le prix indicatif du lait A de 3 centimes et de le fixer à 81 centimes. Ce prix indicatif vaut pour le premier semestre 2023.**

Le prix indicatif A augmente de 3 centimes et s'élèvera à 81 centimes par kilo à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Le comité de l'IP Lait a fixé ce prix indicatif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse des prix sur le marché international du lait depuis la dernière augmentation à la mi-avril et jusqu'en automne ainsi que par l'augmentation des coûts de production de 9 % depuis décembre 2021. Le prix indicatif de 81 centimes vaut pour le lait de centrale du segment A.

En même temps, le comité a pris connaissance de la baisse de plus de 7 centimes du prix indicatif B depuis juillet dernier. Le prix indicatif B influe fortement sur le prix du lait dans le secteur libéralisé du marché suisse du lait, notamment sur le fromage à base de lait de centrale exporté. Une grande partie des membres du comité part donc de l'idée que l'augmentation de prix ne pourra pas ou uniquement partiellement être mise en œuvre dans ce secteur du marché.

Une contribution de 4,5 centimes par kilo de lait non transformé en fromage et non plus 2,5 centimes comme jusqu'à présent sera de nouveau encaissée pour le fonds « Réduction du prix de la matière première » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Par conséquent, le prix total versé par kilo de lait de centrale du segment A n'augmentera pas de 3 centimes le 1<sup>er</sup> janvier.

Par ailleurs, le comité a chargé un groupe de travail d'élaborer une solution pour les exploitations qui ne pourront pas remplir les exigences du standard sectoriel pour le lait durable suisse (« tapis vert ») à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 parce qu'elles ne sont pas en mesure de remplir les programmes SST et SRPA. Le but est que ces exploitations apportent une compensation équivalente pour remplir les exigences du « tapis vert ».

Enfin, la Confédération a élaboré un projet de plan de mesures pour la stratégie climatique pour l'agriculture et l'alimentation. Ce plan comprend 43 mesures dans 8 catégories afin que le secteur de l'agriculture et de l'alimentation contribue à améliorer le bilan climatique de la Suisse. Le comité a discuté de ce plan et a estimé que la direction était globalement la bonne. La stratégie climatique doit émaner de la consommation et non pas de la production.

L'IP Lait s'oppose en revanche fermement aux mesures visant à modifier certains domaines de la politique agricole et faisant ainsi perdre de vue l'objectif global d'atteindre une agriculture durable. Transformer des contributions au bien-être des animaux en contributions à la surface

pour la production de denrées alimentaires afin de soutenir la production végétale au détriment de la production animale n'est pas une option acceptable pour le secteur laitier. Le changement doit provenir de la demande. Si nous réduisons unilatéralement la production animale en Suisse, nous importerons simplement plus et exporterons nos émissions.

L'IP Lait prendra position en détail sur le plan de mesures dans le cadre de la consultation.

*Renseignements :*

*Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19*

*Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58*